

L'ÉDITO  
DU PRÉSIDENT
 Roger RECORS  
Maire-Adjoint de Cestas

« L'année 2010 s'achève avec son cortège de mesures nouvelles touchant à la fonction publique en général et à la fonction publique territoriale en particulier.

J'en retiendrais trois, d'inégale importance certes et dont la mise en œuvre l'est également, mais qui reflètent bien l'évolution forte dans laquelle doit s'inscrire l'action des centres de gestion :

**1. Le transfert de compétences du CNFPT vers les CDG.** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les CDG assurent tous les concours et examens (exception faite des 3 concours A+) et prennent en charge les fonctionnaires momentanément privés d'emploi. C'est une charge supplémentaire considérable comme en témoigne le concours d'attaché.

**2. La création du portail « Emploi-Territorial »** en collaboration étroite avec le CNFPT préfigure la collaboration privilégiée que ces deux partenaires institutionnels ont et auront de plus en plus à mettre en œuvre.

**3. La réforme des retraites** qui exige bon nombre de mesures d'application qui ne manqueront pas de devoir être expliquées et commentées. L'effort d'information devra être important et permanent.

Cette lettre s'attache à privilégier les deux derniers points pour lesquels les services du Centre se tiennent, comme toujours, à votre entière disposition. »



## Un nouveau portail dédié à l'emploi [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)

**Dans le cadre de la modernisation de son service emploi, le Centre de Gestion de la Gironde propose, depuis le 15 novembre 2010, un nouveau portail de gestion des formalités de déclaration de création, de vacance d'emploi et de diffusion des offres et des demandes d'emploi.**

**Ce portail se substitue entièrement à l'ancienne application.**

**Interactif et intuitif, il offre des fonctionnalités améliorées qui concernent à la fois les collectivités et les candidats aux emplois.**

### Les fonctionnalités communes aux collectivités et aux candidats

#### Rapprochement offre/demande

L'outil dispose d'une fonction de rapprochement automatique qui permet aux collectivités de rechercher des candidats correspondants à leur offre d'emploi.

De même, le *Push emploi* permet aux demandeurs de recevoir automatiquement, via une alerte faite par courriel, toute offre correspondant à leur profil.

#### Accès sécurisé

L'accès est sécurisé aussi bien pour les collectivités que pour les candidats :

Les collectivités saisissent un identifiant et un mot de passe délivré par le Centre de Gestion pour se connecter au portail, ce qui garantit la sécurité des informations transmises.

Les candidats reçoivent également, lors de leur inscription, des identifiants de connexion par courriel.

Enfin, la consultation des candidatures est limitée aux seules collectivités.

### Les fonctionnalités spécifiques aux collectivités

#### Accélération des procédures de recrutement

Les offres d'emploi et les demandes sont consultables en temps réel, dès validation par le Centre de Gestion.

#### Large diffusion sur un portail unique

Dès validation, les offres sont diffusées sur le portail et donc accessibles au grand public.

#### Traçabilité des opérations

À tout moment, la collectivité peut visualiser l'état d'avancement des opérations de recrutement par le biais du tableau de bord.

De plus, la délivrance d'accusés de réception permet d'assurer un suivi étape par étape du traitement des déclarations.

#### Approche métier

Le portail intègre la dimension métier, au sens du répertoire CNFPT, complétant l'approche statutaire par grade.

### Les fonctionnalités spécifiques aux candidats

#### Saisie directe de la demande, du CV et de la lettre de motivation

Les demandeurs saisissent directement leur dossier de candidature (demande d'emploi, CV et lettre de motivation) après avoir procédé à leur inscription sur le portail.

Dès validation par le Centre de Gestion, le dossier du candidat est consultable par les collectivités.

#### Consultation des offres

Tout demandeur peut consulter les offres sans obligation préalable de déposer un dossier de candidature. ■

# Information retraites



**Dans le cadre du partenariat conclu avec la Direction des Retraites de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Centre de Gestion exerce une mission d'information, de formation et d'assistance sur la réglementation de différents fonds gérés par la CDC.**

**Le service Retraites met à la disposition des collectivités, des informations et de la documentation sur le site Internet du Centre de Gestion.**

 [www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr)  
> Emploi / Concours > Retraites

## Droit à l'information - Cohorte 2011

La CNRACL a mis en ligne sur *e-services* les dossiers des agents concernés par l'envoi des documents pour 2011. Il est d'ores et déjà possible d'anticiper la saisie sur la plate-forme *e-services* du site [www.cdc.retraites.fr](http://www.cdc.retraites.fr).

- Sur le service *gestion de carrière CNRACL* sont en ligne les agents destinataires d'un relevé de situation (RIS) en 2011 (années de naissance concernées : 1961-1966-1971-1976).
- Sur le service *préliquidation CNRACL* sont en ligne les agents destinataires d'une estimation indicative globale (EIG) en 2011 (années de naissance concernées : 1951-1956).

## Réforme des retraites 2010

Une rubrique spécifique à la Réforme figure sur le site de la CNRACL et il est possible de consulter le site du gouvernement dédié à la Réforme : [www.retraites2010.fr](http://www.retraites2010.fr). La loi a été publiée au JO du 10 novembre 2010.

## Nouvelle convention de partenariat entre la CNRACL et le CDG

La convention actuelle de partenariat entre la CNRACL et le Centre de Gestion actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2010. La convention 2011/2013 établie sur de nouvelles bases sera cosignée avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Elle portera sur plusieurs missions :

**Mission d'information, de formation et d'assistance multifonds (CNRACL, RAFF, IRCANTEC) sur :**

- la réglementation,
- les procédures, dont les processus liés au droit à l'information,
- les évolutions et les projets impactant les différents fonds.

**Mission d'intervention sur dossier pour la CNRACL**

La mission d'intervention sur dossier pour la CNRACL est une nouveauté, le CDG sera en mesure, pour les collectivités qui le souhaitent, d'effectuer un contrôle des dossiers CNRACL.

Sont potentiellement concernés les dossiers et processus suivants :

- la validation, la régularisation de services et le transfert des droits,
- la liquidation des droits à pension normale, d'invalidité et de réversion,
- la préliquidation pour les EIG,
- la reprise d'antériorité des carrières et son accélération.

## BRÈVES

### Suivi des Carrières - Notation 2010

La notation annuelle est obligatoire pour les agents permanents sauf en cas d'expérimentation de l'entretien professionnel. Les fiches de notation des fonctionnaires doivent être retournées au CDG33 avant le 13 décembre 2010.

 [www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr)  
> Statut / Carrières > Suivi des carrières informatisées

### Concours - Attaché Territorial

Dans le cadre des transferts des concours et examens, le CDG de la Gironde organise pour le grand Sud-Ouest le concours d'Attaché Territorial. Plus de 6800 candidats se sont inscrits.

 [www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr)  
> Emploi / Concours > Concours et examens

### Prévention - Le Document Unique

Le code du travail rend obligatoire le recensement et l'évaluation des risques professionnels dans chaque collectivité. Le CDG peut apporter une aide à la mise en place du Document Unique.

 [www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr)  
> Santé / Prévention > Prévention

### Documentation / Conseil - Prime de fonctions et de résultats

La loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 étend aux agents territoriaux la prime de fonctions et de résultats.

 [www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr)  
> Documentation / Conseil > Circulaire CDG

### Droit syndical - Autorisation d'absence

Le CDG propose sur son site un formulaire (élaboré en concertation avec les organisations syndicales) de demande d'autorisation d'absence pour motif syndical.

 [www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr)  
> Statut / Carrières > Droit syndical > Documentation

## RETOUR SUR...

Les réunions d'information, organisées dans les pays par le service emploi sur la mise en ligne du nouveau portail [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr), ont été bien accueillies par les collectivités.



Réunion du 9 novembre 2010, Pays du Fronsacais, en présence de Marcel DURANT, Maire de Fronsac, 1<sup>er</sup> Vice-Président du CDG.